



La Folle Randonnée des 30 ans du Club-Rétro-Macairois

## Samedi 3 juin & dimanche 4 juin 2023

Un week-end de détente et d'émotions au lieu-dit « le Bordage »

à St Macaire-en-Mauges (SEVREMOINE) 49450

Départs : Samedi à **15h00** / Dimanche à **8h30**.

**\*Camping gratuit mis à disposition sur site**

**Attention** : bulletin d'inscription pour **samedi et dimanche** et reçu au plus tard le **11 mai 2023** (adresse au dos) (à imprimer en recto-verso)

|           |               |      |  |
|-----------|---------------|------|--|
| Nom :     | Prénom :      |      |  |
| Adresse : |               |      |  |
| Ville :   | Code postal : |      |  |
| E-mail :  | @             | Tél: |  |
| CLUB :    |               |      |  |

Véhicule (entourez) Moto- cyclo (année 1970) Auto - Camion (année 1970)

(Merci de nous contacter pour les véhicules au-delà de ces dates).

Marque : Type :

Année : Cylindrée :

### TARIF ET REGLEMENT AU DOS

**Le C.R.M. acceptera : 150 voitures et 100 motos**

**maximum avec une jauge de 650 personnes.**

**LES COSTUMES D'EPOQUE SONT VIVEMENT APPRECIES**

**avec comme couleur dominante cette année : le bleu**

(une confirmation de réservation sera adressée uniquement par courriel et si adresse valide et lisible)

Renseignements : 07 70 70 55 82 (Christophe)

Internet : <http://www.club-retro-macairois.fr>



La Folle Randonnée des 30 ans du Club-Rétro-Macairois

## Dimanche 4 juin 2023

Une journée de détente et d'émotions au lieu-dit le « Bordage »

à St Macaire-en-Mauges (SEVREMOINE) 49450.

Départ : Dimanche à **8h30**.

**Attention** : bulletin d'inscription pour **dimanche** et reçu au plus tard le **11 mai 2023** (adresse au dos) (à imprimer en recto-verso)

|  |               |             |  |
|--|---------------|-------------|--|
| Nom :  | Prénom :      |             |  |
| Adresse :  |               |             |  |
| Ville :  | Code postal : |             |  |
| E-mail :   | @             | Tél :       |  |
| CLUB :   |               |             |  |
| Véhicule (entourez) Moto- cyclo (avant 1970) Auto- camion (année 1970) |               |             |  |
| (Merci de nous contacter pour les véhicules au-delà de ces dates).     |               |             |  |
| Marque :   |               | Type :      |  |
| Année :  |               | Cylindrée : |  |

### TARIF ET REGLEMENT AU DOS

**Le C.R.M. acceptera : 150 voitures et 100 motos**

**maximum avec une jauge de 650 personnes.**

**LES COSTUMES D'EPOQUE SONT VIVEMENT APPRECIES**

**avec comme couleur dominante cette année : le bleu**

(une confirmation de réservation sera adressée uniquement par courriel et si adresse valide et lisible)

Renseignements : 07 70 70 55 82 (Christophe)

Internet : <http://www.club-retro-macairois.fr>

## REGLEMENT : La Folle Randonnée 4 juin 2023

### OPTION DIMANCHE

1- La Folle Randonnée (Autos et Motos) a pour organisateur le Club Rétro Macairois. L'accueil des participants se fait à St Macaire-en-Mauges **le dimanche dès 7 h 30 dans un lieu qui vous sera révélé ultérieurement**. Le parcours de la journée emprunte des routes à faible circulation. L'itinéraire exact est dévoilé aux participants le jour de la promenade.

2- La manifestation se déroule en conformité avec les prescriptions et les autorisations préfectorales. Chaque participant s'engage à **se soumettre au règlement du code de la route et au règlement spécifique de la randonnée** par le seul fait de son **engagement signé**. Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir l'organisateur pour responsable.

3- Sont admises comme pilote ou conducteur toutes les personnes titulaires **d'un Permis de Conduire** ou d'un **Brevet de Sécurité Routière**. Le véhicule doit posséder une carte grise **et une assurance avec l'attestation**. Les pilotes et passagers de deux-roues porteront les **éléments de sécurité obligatoires** (casque et gants). Les motos et voitures doivent être antérieures **aux années 1970 sauf véhicules d'exception soumis à l'approbation du CRM**.

Les états de présentation et de fonctionnement des mécaniques sont vivement conseillés. **Les participants ne doivent pas dépasser le véhicule en tête du cortège et emprunter un autre parcours que celui remis le jour même**. Les participants s'engagent à respecter les horaires, paramètre d'une bonne journée.

**Les motos partiront en tête afin d'assurer une meilleure fluidité du cortège.**

4- La sécurité est assurée par des bénévoles en motos contemporaines. Les véhicules assistance équipés de gyrophares ne doivent pas dépasser les derniers participants. Si une réparation s'avère trop longue, le véhicule est immédiatement chargé sur un camion de dépannage ou dans un fourgon prévu à cet effet. **La fourniture de carburant pour les véhicules ayant négligé de faire correctement le plein sera facturée.**

5- Tout participant motard de la sécurité ou autre conducteur de la manifestation doit **respecter le code de la route et la règle en matière d'alcoolémie**. Toute personne ayant un taux d'alcool dans le sang supérieur à celui fixé par la loi, sera exclue immédiatement, déclarée responsable à 100% et ne pourra en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas d'incident ou d'accident.

6- Les engagements expédiés aux clubs et aux domiciles des participants, devront être parvenus au plus tard le **11 mai 2023**. Une plaque de la Folle Randonnée sera remise à chaque pilote et devra être apposée obligatoirement sur les véhicules.

7- Les droits d'inscriptions ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation à la manifestation. Chaque participant s'engage avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer par le fait de sa signature ci-dessous :

8- Le signataire donne mandat au CRM pour régler tout problème survenant pendant la manifestation. De par cet engagement, le CRM représenté par M. LEVRON Christophe (Président) aura tout droit de décision en cas de litige. Le CRM peut se retourner contre le signataire si celui-ci est engagé dans quelque procédure mettant en cause la sécurité de la manifestation, voire sa moralité.

(Tout bulletin **non signé** sera considéré comme non inscrit à la folle randonnée).

**9Le CRM adaptera les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.**

|  |         |   |
|--|---------|---|
| Nombre de Participant(s) : Pilote / Accompagnateur : | x 36€ = | € |
| Enfant (-14 ans) :                                   | x 20€ = | € |

|   |         |   |
|---|---------|---|
| Les chèques seront encaissés après la manifestation | Total = | € |
|---|---------|---|

**Libellés à l'ordre : Club-Rétro-Macairois**

**Réponse : Dominique BERTHONNEAU, 4 rue du Bordage Chapeau 49300 CHOLET**

Signature (s) Obligatoire :

## REGLEMENT : La Folle Randonnée 3 juin et 4 juin 23

### OPTION SAMEDI ET DIMANCHE

1- La Folle Randonnée Touristique (Autos et Motos) a pour organisateur le Club Rétro Macairois. L'accueil des participants se fait à St Macaire-en-Mauges, sur le site du « Bordage », **le samedi dès 13 h 00 et le dimanche dès 7 h 30 dans un lieu qui vous sera révélé ultérieurement**. Les parcours du samedi et du dimanche empruntent que des routes à faible circulation. Les départs et les arrivées se font au lieu dit « le Bordage ». Les itinéraires exacts seront dévoilés aux participants le jour de la promenade.

2- La manifestation se déroule en conformité avec les prescriptions et les autorisations préfectorales. Chaque participant s'engage à **se soumettre au règlement du code de la route et au règlement spécifique de la randonnée** par le seul fait de son **engagement signé**. Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir l'organisateur pour responsable.

3- Sont admises comme pilote ou conducteur toutes les personnes titulaires **d'un Permis de Conduire** ou d'un **Brevet de Sécurité Routière**. Le véhicule doit posséder une carte grise **et une assurance avec l'attestation**. Les pilotes et passagers de deux-roues porteront les **éléments de sécurité obligatoires** (casque et gants). Les motos et voitures doivent être antérieures **aux années 1970 sauf véhicules d'exception soumis à l'approbation du CRM**.

Les états de présentation et de fonctionnement des mécaniques sont vivement conseillés. **Les participants ne doivent pas dépasser le véhicule en tête du cortège et emprunter un autre parcours que celui remis le jour même**. Les participants s'engagent à respecter les horaires, paramètre d'une bonne journée.

**Les motos partiront en tête afin d'assurer une meilleure fluidité du cortège.**

4- La sécurité est assurée par des bénévoles en motos contemporaines. Les véhicules assistance équipés de gyrophares ne doivent pas dépasser les derniers participants. Si une réparation s'avère trop longue, le véhicule est immédiatement chargé sur un camion de dépannage ou dans un fourgon prévu à cet effet. **La fourniture de carburant pour les véhicules ayant négligé de faire correctement le plein sera facturée.**

5- Tout participant motard de la sécurité ou autre conducteur de la manifestation doit **respecter le code de la route et la règle en matière d'alcoolémie**. Toute personne ayant un taux d'alcool dans le sang supérieur à celui fixé par la loi, sera exclue immédiatement, déclarée responsable à 100% et ne pourra en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas d'incident ou d'accident.

6- Les engagements expédiés aux clubs et aux domiciles des participants, devront être parvenus au plus tard le **11 mai 2023**. Une plaque de la Folle Randonnée sera remise à chaque pilote et devra être apposée obligatoirement sur les véhicules.

7- Les droits d'inscriptions ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation à la manifestation. Chaque participant s'engage avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer par le fait de sa signature ci-dessous :

**Le repas du dimanche midi sera servi en salle. Merci de compléter les tables au fur et à mesure de votre arrivée et à votre départ, de regrouper les couverts en bout de table.**

8- Le signataire donne mandat au CRM pour régler tout problème survenant pendant la manifestation. De par cet engagement, le CRM représenté par M. LEVRON Christophe (Président) aura tout droit de décision en cas de litige. Le CRM peut se retourner contre le signataire si celui-ci est engagé dans quelque procédure mettant en cause la sécurité de la manifestation, voire sa moralité.

(Tout bulletin **non signé** sera considéré comme non inscrit à la folle randonnée).

**9-Le CRM adaptera les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.**

|  |         |   |
|--|---------|---|
| Nombre de Participant(s) : Pilote / Accompagnateur : | x 54€ = | € |
| Enfant (-14 ans) :                                   | x 23€ = | € |

|                      |         |   |
|----------------------|---------|---|
| Invité soirée samedi | x 22€ = | € |
|----------------------|---------|---|

|   |         |   |
|---|---------|---|
| Les chèques seront encaissés après la manifestation | Total = | € |
|---|---------|---|

**Libellés à l'ordre : Club-Rétro-Macairois**

**Réponse : Dominique BERTHONNEAU, 4 rue du Bordage Chapeau 49300 CHOLET**

Signature (s) Obligatoire :